

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1971

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation des opérations globalisées de voirie 2011 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flacornèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011

Délibération n° 2011-1971

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Programmation des opérations globalisées de voirie 2011 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées de la voirie représentent environ 30 % du budget total de la direction (investissement et fonctionnement confondus). 70 % des crédits alloués pour chaque opération sont généralement consommés sur le millésime en cours, le reste sur les millésimes d'opérations antérieures.

Les opérations globalisées participent de manière transversale aux politiques de voirie mises en avant dans le plan de mandat, à savoir la sécurité des usagers (ralentissement des véhicules tous moyens confondus, sécurisation des carrefours accidentogènes, sécurisation des équipements publics), la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (aménagement de mises aux normes de circulation piétonne) et le développement du plan modes doux (aménagement de pistes et bandes cyclables, installation d'arceaux de stationnement vélos et mise en circulation de certains points noirs de circulation des vélos).

1° - APG C1 - Développer la mobilité pour tous en favorisant l'environnement

- dépenses : 53 079 928 € en investissement (6 143 750 € en fonctionnement)

- recettes : 5 822 500 € en investissement (282 000 € en fonctionnement)

Opération 0044 : aménagements de voirie pour le Sytral

L'enveloppe prévue est égale à 5 860 400 € en dépenses et 5 022 500 € en recettes. La convention, comportant la liste des opérations décidées par le SYTRAL, sera proposée au conseil dans le courant de l'exercice 2011. Les travaux relatifs aux conventions PAV sont en effet tributaires de la maîtrise d'œuvre de conception que Kéolis réalise puis soumet à la validation des communes. Le SYTRAL posant la contrainte d'une livraison au 31 août 2011 pour la programmation Atobus, une priorisation de la programmation lui a donc été demandée, ainsi qu'une livraison des projets validés au plus tard au 15 mars 2011.

Opération 0489 : réfection des itinéraires de transports en commun

L'enveloppe prévue est identique à celle de l'an passée soit 750 000 €. La programmation est la suivante :

- la construction d'une voie nouvelle dite "shunt du Perrollier" à Lyon 9° pour un montant de 205 000 €. Cette voie ouvrira une liaison directe pour l'extension de la ligne de transport en commun à destination d'Ecully,

- la reprise des couloirs de bus de la ligne C 3 sur divers tronçons pour un montant de 130 000 € (liste ci-après annexée),

- la mise aux normes d'accessibilité des abris bus pour un montant de 100 000 €,

- la rénovation de la place d'Arsonval à Lyon 8° pour un montant de travaux de 550 000 € TTC. Ces travaux seront exécutés dans le cadre d'une convention passée entre la Communauté urbaine de Lyon et le Sytral. Cette convention règlera la participation du SYTRAL à la moitié de la dépense HT majorée des frais de portage de 2,5 % (soit 235 681 €) et le transfert de gestion de l'espace public à la Communauté urbaine de Lyon. Cette

opération fera l'objet d'une présentation au conseil de Communauté début 2011, afin d'approuver une convention et le vote d'une individualisation d'autorisation de programme complémentaire en dépenses et en recettes de 235 681 €.

Opération 1611 : modes doux

Cette opération permet de financer des aménagements cyclables (axes structurants, installation d'arceaux de stationnement) et de prendre en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation de services en lien avec les modes doux (Pédibus et nouveaux services vélos) en complément de l'opération individualisée relative aux aménagements cyclables et des opérations de proximité pour les itinéraires secondaires.

L'enveloppe prévue pour cette opération sera donc égale à 100 000 € en fonctionnement et 1 500 000 € en investissement. Sur cette opération, sont à l'étude 10,9 kilomètres de réseau pour une capacité de réaliser de l'ordre de 6,2 kilomètres, d'ici fin 2011.

Opération 2100 : gros entretien et renouvellement des tunnels en régie 2010-2014

Cette opération a pour objectif d'assurer la surveillance et la programmation pluriannuelle de gros entretien renouvellement (équipements et infrastructures), comme cela se fait sur le boulevard périphérique nord de Lyon. Le but est de conserver en permanence et *a minima* les tunnels en régie dans leur état nominal de fonctionnement.

Jusqu'en 2009, les travaux de GER étaient réalisés au fur et à mesure des besoins constatés. Sur la base d'un marché de surveillance et inspections détaillées qui vient d'être attribué et d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre qui devrait être lancé d'ici fin 2010, la programmation pluriannuelle pourra être ainsi élaborée dès 2011.

L'enveloppe prévue est identique à celle individualisée en 2010, soit 2 200 000 €. Elle est destinée à couvrir les opérations de maintenance lourde des tunnels. Le programme de travaux sera défini à l'issue de la campagne d'inspection et de surveillance qui se déroulera au cours du premier trimestre 2011.

Opération 1719 : ouvrage d'art

L'enveloppe prévue est identique à celle individualisée en 2010, soit 650 000 € en fonctionnement et 2 300 000 € en investissement.

Le patrimoine communautaire est composé de 594 ouvrages d'art classés selon une typologie (ponts, trémies, murs de soutènement, etc.) et selon un indice de gravité (de 1 "état optimal" à 6 "danger pour la sécurité"). La programmation des travaux porte, en priorité, sur les ouvrages affichant un indice de gravité 4, 5 ou 6. Ce gros entretien relève de la section d'investissement. La politique de maintenance des ouvrages d'art se décline également en section de fonctionnement. Seront réalisés à ce titre l'enlèvement des tags sur ouvrages, la programmation des inspections détaillées réglementaires et les petites réparations ponctuelles (changement d'éléments de joints, réparation d'éléments de garde corps, réfection localisée d'enrobé sur ponts et trémies, renforcements localisés sur murs en pierres etc.)

Opération 1623 : grosses réparations de voirie

L'enveloppe prévue au titre de l'exercice 2011 est égale à 12 000 000 €, soit 700 000 € de plus qu'en 2010. L'actuelle stratégie de requalification du patrimoine de voirie, trottoirs et espace public doit s'adapter pour faire face à l'extension des dégradations constatées sur le domaine. Ainsi des techniques préventives (enduits, point à temps, etc.) ont remplacé les réfections plus lourdes des couches de roulement afin d'augmenter les surfaces traitées, protégeant ainsi les superstructures de chaussées. Le scénario proposé pour cette stratégie se décline selon deux principes :

- d'abord la hiérarchisation du réseau viaire selon trois classes d'usage et de trafic,
- ensuite la définition d'un niveau de service par classe d'usage et de trafic, du confort à la sécurité minimale.

La cartographie de l'état de santé du patrimoine croisée avec ces deux principes indiquera les choix les plus pertinents de grosses réparations. Des indicateurs corrèleront l'état global du patrimoine avec l'effort financier de la Communauté urbaine tant en fonctionnement qu'en investissement.

La réflexion sur la stratégie se poursuit notamment sur les points suivants :

- une meilleure adéquation entre la programmation et les campagnes d'investigations de l'état des surfaces et des structures,
- une utilisation à meilleur escient des différentes techniques de rénovation quitte à dégrader l'uni de surface pour augmenter les quantités traitées,
- une hiérarchie fonctionnelle des voies privilégiant les réparations selon la classe d'usage des voiries.

Opération 1641 : sécurité des modes de déplacement

L'enveloppe prévue en 2011 est égale à celle de 2010, soit 400 000 €, et doit conduire à sécuriser les carrefours les plus accidentogènes de l'agglomération.

Elle doit permettre d'évaluer les travaux entrepris ces dernières années pour améliorer la sécurité des déplacements, de poursuivre les diagnostics accessibilité alimentant les programmes d'aménagements des opérations de proximité, améliorer la prise en charge de la sécurité et de l'accessibilité des piétons et procéder à des expérimentations sur le guidage piéton (pour les non-voyants notamment) en lien avec la démarche de normalisation nationale.

Opération 1707 : plan de jalonnement

Cette opération a pour vocation de financer les études et les travaux de jalonnement de proximité en complément de l'opération individualisée "jalonnement de pôles stratégiques de l'agglomération".

L'enveloppe prévue est identique à celle individualisée en 2010, soit 300 000 €. Ces crédits permettront le financement d'actions ponctuelles de signalisation et plus particulièrement le renforcement de la signalisation des parcs relais (Gerland et Parilly).

Opération 1659 : matériels de gestion de la circulation

Cette opération a été modifiée pour l'exercice 2011. Désormais, y sont comptabilisés les crédits affectés aux bornes mobiles (elles faisaient auparavant l'objet d'une opération à part) et les crédits de fonctionnement permettant d'entretenir et d'améliorer le patrimoine d'équipement dynamique de la circulation (contrôleurs de feux, synthèse vocale, équipements divers). Le budget de cette opération, prévue en 2011, est donc égal à 2 020 000 € en dépenses d'investissement, 4 437 750 € en dépenses de fonctionnement et 212 000 € en recettes de fonctionnement.

Les crédits affectés à cette opération doivent permettre :

- la rénovation ou le remplacement de 6 bornes,
- le renouvellement des sources lumineuses (passage de la technologie incandescente à la technologie diodes moins consommatrice d'électricité - économie sur abonnement et consommation électrique et sur la maintenance),
- la rénovation de 8 carrefours à feux,
- la création de 4 carrefours nouveaux permettant de gérer des problèmes de régulation de la circulation ou de sécurité,
- l'évolution du système de gestion de maintenance assistée par ordinateur par l'augmentation du patrimoine pris en charge afin d'optimiser la maintenance préventive.

Opération 1653 : système de régulation

Tout comme l'opération "matériels de gestion de la circulation", cette opération a été modifiée pour l'exercice 2011 et regroupe, désormais, l'ensemble des crédits de fonctionnement et d'investissement liés au système CRITER. L'autorisation de programme (AP) à individualiser, en 2011, sera donc égale en fonctionnement à 956 000 € en dépenses et 70 000 € en recettes et en investissement à 1 503 528 € en dépenses. Tout comme en 2010, les crédits affectés à cette opération doivent concourir :

- au raccordement des carrefours à feux dans le but de régulariser en temps réel et d'effectuer une supervision technique à travers, notamment, le développement d'une technologie GPRS favorisant le raccordement des contrôleurs plus éloignés,

- au déploiement de panneaux à messages variables en proposant particulièrement des modèles plus petits et plus urbains (suite de la phase de tests déclenchée en 2010),

- à l'équipement de boucles de comptage pour, au-delà de la macro-régulation, animer les tronçons web info-traffic et alimenter l'observatoire des déplacements par enquête cordon permanente.

Cette opération intègre aussi le projet européen Freilot.

Opération 1647 : actions de proximité territoriale

L'enveloppe à individualiser est identique à celle individualisée en 2010, soit 17 500 000 € en dépenses et 800 000 € en recettes. Cette enveloppe a un objet très large puisqu'elle permet de financer les aménagements de voirie souhaités par les maires selon une liste de priorités, les travaux consécutifs aux permis de construire, les travaux d'aménagements liés aux arrêtés de police, les acquisitions de mobilier urbain en premier investissement, les travaux pour compte de tiers tels que les entrées charretières par exemple (travaux compensés par une recette équivalente) et les études (aménagement, recollement, levées topographiques). Les objectifs d'accessibilité et de développement des modes doux restent les thèmes de prédilection des aménagements souhaités par les maires, après la mise en sécurité du domaine (pacification du trafic automobile et sécurité piétonne pour la desserte d'équipements publics).

Opération 1725 : fonds d'initiative communale

Le fonds d'initiative communale (FIC) 2011 est supérieur au FIC 2010 du fait de l'intégration de la commune de Lissieu. Celui-ci est porté à 5 196 000 €. Les travaux réalisés, à l'aide de cette enveloppe, sont à l'initiative des maires.

Opération 1617 : démolitions de voirie

Le montant à individualiser, en 2011, est identique à celui individualisé en 2010, soit 400 000 €. Il doit permettre de financer les démolitions de constructions présentes sur les terrains acquis pour les élargissements de voirie.

Opération 1635 : aménagement de sécurité pour la collecte des ordures ménagères

Le montant à individualiser en 2011 est identique à celui individualisé en 2010, soit 150 000 €.

Opération 1629 : acquisitions foncières

La programmation 2011 est identique à la programmation 2010, soit 1 000 000 €.

2° - APG C5 - Diminuer les consommations énergétiques

Dépenses : 1 600 000 € en investissement (3 500 000 € en fonctionnement)

Opération 1731 : arbres d'alignement

Le budget 2011 est équivalent en investissement au budget 2010 soit 1 600 000 €. Le budget de fonctionnement a été porté à 3 500 000 €.

Le patrimoine communautaire sera composé, en 2011, d'environ 81 000 emplacements pour 77 000 arbres. La politique de gestion patrimoniale mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine avec le logiciel Dryade et anticiper au mieux l'entretien et le renouvellement,
- poursuivre la diversification des essences pour mieux répondre aux risques sanitaires et à l'évolution climatique,
- améliorer l'adéquation des essences choisies par projet pour minimiser l'entretien ultérieur (Charte de l'arbre).

La politique de maintenance des arbres se décline également en section de fonctionnement dont une grande partie est programmable. Seront réalisés à ce titre :

- les travaux relevant de la sécurité (tailles et abattages) y compris sur les talus routiers de la Communauté urbaine,

- la pérennisation des nouvelles plantations (environ 10 000 sujets/an) après la période de confortement et de parachèvement : arrosage, aération du sol, tuteurage et taille de formation,
- l'entretien des sujets plus âgés : taille et élagage (environ 15 000 sujets/an), traitement sanitaire des parasites et maintien de la propreté du sol,
- les missions d'expertise des arbres à risque.

3° - APG D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine

Dépenses : 610 000 € en investissement

Opération 1737 : matériels techniques de voirie

L'enveloppe prévue pour 2011 est égale à 250 000 €.

Cette enveloppe sera utilisée pour l'achat d'outillages utilisés par le personnel de la voirie tels que marteaux-piqueurs, tronçonneuses, perforateurs, carotteuses, fraiseuses au sol, etc.)

Opération 1743 : poids lourds pour divers services

L'enveloppe prévue pour 2011 est égale à 360 000 €.

La dotation 2011 correspond à la part de la direction de la voirie pour le renouvellement de 2 poids lourds de 13 tonnes pour la subdivision de voirie territoriale périphérie ouest et 19 tonnes pour l'unité paveurs de la subdivision de voirie territoriale centre-nord ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 53 079 928 € en dépenses et 5 822 500 € en recettes sur les opérations suivantes :

- 0044 aménagements de voirie pour le Sytral pour un montant de 5 860 400 € en dépenses et 5 022 500 € en recettes,
- 0489 réfections des itinéraires de transport en commun pour un montant de 750 000 € en dépenses,
- 1611 modes doux pour un montant de 1 500 000 € en dépenses,
- 1617 démolitions de voirie pour un montant de 400 000 € en dépenses,
- 1623 grosses réparations de voirie pour un montant de 12 000 000 € en dépenses,
- 1629 acquisitions foncières pour un montant de 1 000 000 € en dépenses,
- 1635 aménagement de sécurité pour la collecte des ordures ménagères pour un montant de 150 000 € en dépenses,
- 1641 sécurité des modes de déplacement pour un montant de 400 000 € en dépenses,
- 1647 actions de proximité territoriale pour un montant de 17 500 000 € en dépenses et 800 000 € en recettes,
- 1653 système de régulation pour un montant de 1 503 528 € en dépenses,

- 1659 matériel de gestion de la circulation pour un montant de 2 020 000 € en dépenses,
- 1707 plan de jalonnement pour un montant de 300 000 € en dépenses,
- 1719 ouvrages d'art pour un montant de 2 300 000 € en dépenses,
- 1725 fonds d'initiative communal pour un montant de 5 196 000 € en dépenses,
- 2100 GER tunnels pour un montant de 2 200 000 € en dépenses ;

b) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale C5 - Diminuer les consommations énergétiques sur l'opération 1731 arbres d'alignement, au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 1 600 000 € en dépenses ;

c) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine sur l'opération 1743 poids lourds divers services pour un montant de 360 000 € en dépenses et sur l'opération 1737 matériels techniques de voirie pour un montant de 250 000 € en dépenses.

2° - Approuve la répartition des crédits communs au titre du fonds d'initiative communale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.